

Covoiturage

Lancez-vous !

*Essayer le covoiturage
c'est l'adopter !*



Go, go, go !



**Vie et
Boulogne** communauté
de communes

Pour vous, Vie & Boulogne se mobilise



Vie et Boulogne souhaite valoriser et faciliter **le covoiturage des habitants et salariés du territoire**, notamment pour **les trajets domicile-travail**. Développer la mobilité partagée est l'un des enjeux du **Plan climat air énergie territorial** et pour encourager cette pratique, la Communauté de communes a choisi d'adhérer à **l'application nationale Karos**.



Le saviez-vous ?

90% des déplacements domicile-travail sur le territoire de Vie et Boulogne sont réalisés principalement en voiture. (source : Insee)

2 000 € sont économisés chaque année par un automobiliste qui habite à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture quotidiennement en alternance avec un voisin ou un collègue.

6,6 kg* de CO₂ sont évités grâce au covoiturage, pour un trajet de 30 km avec une voiture thermique. (source : Impactco2.fr)

* soit 2 253 km en TGV ou 617 km en vélo électrique



Covoiturer, c'est agir ensemble!



Comment utiliser Karos ?



- 1** Téléchargez l'application Karos sur Android ou sur Iphone
- 2** Créez votre compte afin de trouver rapidement des covoitureurs (conducteurs, passagers ou alternants**) ayant des itinéraires identiques au vôtre, sur tout ou une partie de vos trajets domicile-travail quotidiens.
- 3** C'est parti !



**Trouvez plus facilement des covoitureurs en étant alternant !

Quelle participation financière pour les conducteurs/passagers ?

- La participation est directement calculée par l'application et elle est visible au moment de choisir son covoiturage. Le passager n'a rien à faire et **le conducteur reçoit sa cagnotte chaque mois**.
- Retrouvez le coût des trajets sur www.vie-et-boulogne.fr



Parlez-en à votre employeur, vos collègues, familles, amis et pensez au parrainage !



Karos entreprise

- Si votre employeur est adhérent, vous pouvez bénéficier **d'une gratuité de 6 mois de trajets de covoiturage** en tant que passager ! Et même en horaire décalé vous pouvez covoiturer.

Convivialité

Flexibilité

Économie

Écologie

Sans engagements



Prime de 100 €

pour les primo-conducteurs (financée par l'Etat)

16 aires de covoiturage sur le territoire

Vie et Boulogne



Aires de covoiturage



Gare de Bellevigny



Retrouvez les adresses précises ici

Action cofinancée grâce au soutien de l'Etat et de la Région



Retrouvez les infos du service mobilité sur
www.vie-et-boulogne.fr, rubrique Mobilité
ou au 02 51 98 66 43

Communauté de communes Vie et Boulogne
24 rue des Landes, ZA La Gendronnière
85170 Le Poiré-sur-Vie